



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
RUE ROGER PERUS**

Arrêté de police N° 77/2021 (ST) du 29 octobre 2021

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société des eaux Véolia de Douai
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans rue Roger Pérus
dans le cadre du remplacement d'un poteau d'incendie.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de remplacement d'un poteau d'incendie seront réalisés à partir du lundi 15 novembre 2021 et pour une durée de 30 jours face au N° 243 de la rue Roger Pérus.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et le stationnement supprimé sur l'emprise des travaux.*
- Article 3** *La société des eaux Véolia exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 4** *La société des eaux Véolia dont le siège est situé au 676 rue Maurice Caullery 59500 Douai
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



*Fait à GUESNAIN,
Le 29 octobre 2021*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*